

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 27 septembre 2018 à 19h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers, Daniel Bédard, Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h00. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 476 du présent procès-verbal.

2018-09-08

Décision du Conseil sur la demande de dérogation mineure de monsieur Guylain Adam

ATTENDU la nature de la demande de monsieur Guylain Adam, afin de lui permettre la vente du bâtiment Roul-Bel inc.;

ATTENDU que le bâtiment principal est déjà dérogatoire concernant la marge latérale puisqu'il est construit depuis plusieurs années;

ATTENDU qu'il n'y a pas de bâtiment limitrophe du côté dérogatoire;

ATTENDU que la marge latérale demandée est de 3,71mètres;

ATTENDU que cette modification contrevient à l'article 7.2 du règlement de zonage 2009-05-438 qui nous réfère à la grille de spécifications dont la marge latérale prescrite est de 4,0mètres;

ATTENDU que de rendre conforme le bâtiment dérogatoire, permettra la vente de celui-ci;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 140, rue de l'Église à Saint-Narcisse;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil accepte la demande de monsieur Guylain Adam tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2018-09-09

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

La clôture de l'assemblée à 19h25.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général